



DISCOURS À L'EMPEREUR ALEXIS (SUR LA SITUATION À ATHÈNES)

«Les indignes et insignifiants serviteurs de Votre Majesté royale, puissante et sainte, osent vous poser la question suivante, ô notre saint seigneur ! Notre région athénienne, dont la population décline depuis longtemps sous le poids d'impôts constants et accablants, risque désormais de devenir ce que l'on appelle le désert scythe. La raison en est, encore une fois, que nous sommes accablés par toutes sortes d'impôts, plus nombreux et plus lourds encore que nos voisins. Nous avons été soumis à des recensements et des enquêtes à deux ou trois reprises, et bien trop souvent comparés à nos voisins, au cours desquels notre sol sablonneux et aride a été mesuré avec une précision quasi-minuscule, chaque cheveu de notre tête compté, sans parler de chaque feuille de vigne ou autre plante. De plus, d'autres charges et devoirs terrestres – dans d'autres régions, soit ne sont pas perçus du tout, soit sont allégés par les prêteurs... » Qui peut leur accorder de telles faveurs, puisqu'ils supervisent souvent eux-mêmes leur perception, ou du moins y participent de leur propre chef ? Mais ici, toutes ces taxes et redevances sont perçues, avec tout leur poids, et bien plus tôt qu'ailleurs, alors même que nous sommes situés à l'extrême sud de la Grèce.

L'été dernier en est un exemple. Lorsque la construction de navires (katerge) fut ordonnée, nous fûmes les premiers, et même les seuls, à en payer la somme, bien qu'aucun navire n'ait été construit. Lorsque Pausius Stirion revint plus tard, nous fûmes à nouveau les seuls à contribuer au financement des navires. Enfin, nous avons encore une fois versé une certaine somme à Sgourus et au préteur, lorsqu'ils nous exigèrent, contre notre gré, une somme que même Thèbes et Euripe n'avaient pas payée. Pendant ce temps, notre région, selon la coutume antique et conformément au calendrier prévu par le décret, reçoit plusieurs fois moins que ce que les deux régions susmentionnées sont tenues de payer.

Nous ne nous plaindrons pas de la perception des impôts fonciers ni du pillage des pirates. Mais comment pourrions-nous, sans verser de larmes, raconter les agissements du préteur ? Extorsion et violence ! Puisque le préteur n'a aucun lien avec notre petite région – ni pour la collecte des impôts, ni pour l'exercice de sa juridiction prétorienne – car la charte royale d'or lui interdit même d'entrer à Athènes, il daigne, comme par respect pour ces chartes, venir nous rendre visite pour des raisons de «culte» (d'un sanctuaire, pour un pèlerinage). Il arrive lourdement armé, accompagné d'une armée de serviteurs, attirant la racaille locale et diverses personnes corrompues, comme s'il s'apprêtait à envahir une terre hostile et barbare. Il gagne sa vie par le vol et le pillage. Devant lui, selon les Écritures, court la destruction, incarnée par les soi-disant «collecteurs». Ils exigent cinq cents medimni de grain par jour pour les hommes et les chevaux; ils réclament des troupeaux entiers de moutons, des volées entières d'oiseaux, toutes sortes de poissons de mer et une telle quantité de vin que nos vignes ne peuvent la produire. Mais passons. De plus, ils exigent un paiement pour cela, comme s'ils étaient des... Les bienfaiteurs réclamaient une somme considérable, non pas une maigre récompense, mais une quantité d'or massif capable de satisfaire leurs âmes insatiables. Puis le préteur lui-même apparut et, avant de rendre hommage à la Vierge Marie, il fit arrêter l'un d'eux, l'accusant de ne pas être venu le saluer, et enferma un autre en prison, le soumettant à des amendes pour un autre motif. Ainsi, après s'être repoussé de nous à son gré, il exigea une faveur – nous ignorons si c'est parce qu'il s'était lui-même prosterné devant la Vierge Marie – et non seulement lui, mais aussi le trésorier, le protovestiarios, le protocentarque et toute sa suite. Il nous déclara qu'il ne se lèverait pas avant d'avoir reçu de ses propres mains ce qui lui était dû. Nous le supplions instamment et jurâmes que nous ne pouvions payer que par une contribution commune. Peu à peu, il céda et, laissant le collecteur recueillir l'argent, se prépara à poursuivre son chemin. Mais voilà – il est rare qu'une bête de somme échappe à la justice. Le service postal est un véritable fléau. Pire encore, certaines marchandises, saisies sous prétexte de droits de douane, sont revendues à leurs propriétaires, non pas une, mais souvent deux fois. Et chaque animal, de toute espèce, est volé puis revendu (à son propriétaire), ou bien l'animal capturé disparaît définitivement.

Pourquoi donc, ô notre saint souverain, ce désastre nous frappe-t-il ? Le trésor public n'en tire aucun profit, mais en subit les conséquences, car en peu de temps, nombre d'entre nous sont expulsés, et notre pays devient presque désert, comme nous l'avons dit précédemment, tandis que le montant de l'impôt foncier reconnu diminue. Aussi, n'ayant souligné qu'une infime partie de nos souffrances, nous implorons votre royaume, si humain, de faire preuve de compassion à notre égard, de calmer le flot incessant d'impôts, de les rendre plus modérés, plus supportables et plus justes.

Les décrets royaux qui nous sont soumis, car nous ne demandons rien de nouveau ni de préjudiciable au trésor, sont les suivants : premièrement, nous demandons d'être épargnés par l'invasion, le pillage et la dévastation prétoriens, afin que notre protecteur désigné, le très éminent mystique, reçoive ce qui nous est prélevé sur les droits prétoriens. Qu'un avertissement écrit, assorti d'une menace, leur soit adressé : ils seront soumis à un châtement sévère s'ils ne s'abstiennent pas de se rendre dans la région athénienne. Deuxièmement, que nous payions les taxes sur les navires et les droits navals au montant fixé par la répartition du dromologothète, Sir John Doukas, et pas davantage. Que nul ne nous réclame, en lieu et place de l'impôt qui nous revient selon cette répartition, des contributions sans aucun décret royal, car même cela arrive parfois à nous, pauvres malheureux. Comme nous l'avons déjà rapporté, nous avons subi de nombreux recensements et nous vous prions de ne plus imposer à notre pays le fardeau d'un tel recensement, même s'il était décidé dans les pays voisins. Nous vous demandons plutôt de confirmer le décret très estimé de votre royaume à ce sujet, ainsi que tous les autres décrets qui nous ont été donnés en diverses époques, interdisant à tout habitant d'un château de s'emparer des villages et des terres des paysans ou de les utiliser de quelque manière que ce soit. Car cela conduit à la ruine et à la destruction des communautés paysannes, et leur destruction entraîne celle de toute notre région. Si tel était le cas, nous serions sauvés, et les revenus que nous produisons seraient conservés pour le trésor. Sauvés, nous ne cesserions de prier pour votre saint royaume, vers lequel, en indignes esclaves, nous nous tournons par cette requête.